



Protocole centralisé - FFBA-SACEM  
Sonorisation des cours de danse  
et gymnastique



Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

La **FFBA** (Fédération Française du Bénévolat et de la Vie Associative)  
et la **SACEM**,

viennent de signer un protocole d'accord portant sur le droit d'utiliser la musique dans le cadre de la pratique et l'enseignement de la danse (classique, moderne, country, ...) et de la gymnastique dans les associations durant l'année.

Cet accord permet aux associations adhérentes de la FFBA :

- d'exécuter, de faire ou laisser exécuter publiquement les œuvres du répertoire de la SACEM qu'elle jugera bon d'utiliser à l'occasion des cours.
- L'autorisation délivrée par la SACEM aux clubs affiliés à la FFBA, en application du présent accord, concerne les auditions musicales données par les clubs adhérents exclusivement dans le cadre de leurs activités d'enseignement de la danse et de la gymnastique avec sonorisation musicale, dans les conditions ci-après :
  - à l'aide disques ou bandes magnétiques,
  - réservées aux membres du club,
  - organisées dans les locaux du club ou utilisés par lui.

Le coût pour l'association est basé sur le nombre d'élèves pratiquant, a raison de :  
**1,97 € par élève pour l'année 2012.**

Les droits sont acquittés auprès de la SACEM par une centralisation à la FFBA.

**Les associations déclarant et réglant les droits à la FFBA.**

Dès règlement à la FFBA, celle-ci délivre une attestation précisant l'adhésion au protocole ainsi que le nombre souscrit.

Les associations ainsi adhérente de la FFBA, bénéficient également de l'accord général, prévoyant notamment une réduction générale des droits (12,5%) SACEM, et une séance gratuite par an sous conditions.

FFBA  
4 rue des Castors 68200 MULHOUSE  
Tél. 03.89.43.36.44 Email : contact@benevolat.org



**ADHÉSION**

OU RENOUELEMENT

Protocole centralisé - FFBA-SACEM  
Sonorisation des cours de danse et gymnastique



Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

**Adhérent Bénévolat Associatif : N°** \_\_\_\_\_  
FFBA Fédération Française du bénévolat et de la Vie Associative

**Nom de l'association :** \_\_\_\_\_

**Représenté par: (Représentant légal)**

Nom/Prénom: \_\_\_\_\_

Fonction: \_\_\_\_\_

N°: \_\_\_\_\_ Rue: \_\_\_\_\_

CP: \_\_\_\_\_ Commune: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

**Email:** \_\_\_\_\_

Nombre total d'élèves couvert par le protocole pour cette période : \_\_\_\_\_

Type d'activité couverte par le protocole:

- Danse classique     Danse moderne     Danse country     Gymnastique  
 Autre : \_\_\_\_\_

**Demande à adhérer au protocole centralisé.**

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

(cachet)

(signature)

Règle la cotisation spéciale

Cotisation SACEM (Danse et Gymnastique), Nb élève : \_\_\_\_\_ x 1,97 € = \_\_\_\_\_ €  
(jusqu'au 31.12.2012)

Ci-joint règlement, pour le montant calculé plus haut (encadré)

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de FFBA  
 Virement sur compte FFBA Crédit Mutuel 10278 03123 00040072145 04